

**Enseignement****Ecoles à encadrement différencié : 25 %  
de la dotation ira à l'engagement de personnel**

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé que les écoles à encadrement différencié devront dorénavant affecter au moins 25 % de leur dotation complémentaire à l'emploi de professeurs supplémentaires, de logopèdes ou de conseillers pédagogiques. La ministre de l'Éducation voulait au départ fixer ce seuil minimal à 35 % mais elle s'est heurtée à une vive opposition du Segec (pouvoir organisateur du libre) et des directions d'école qui dénonçaient une atteinte à leur autonomie. (Belga)